

perdent par ce délaissement leur ancien courage et leur espérance de renouveau. Les traditions familiales et nationales s'éteignent en des ambitions contre lesquelles rien ne semble pouvoir prévaloir présentement.

La commission de conservation a pris à tâche d'appliquer son esprit de conservation à toutes les richesses de notre pays. Elle veut mettre en valeur tout ce qui peut contribuer à en accroître la grandeur et la puissance au dedans et au dehors. Nos forêts, nos chutes d'eau, nos dépôts miniers, le gibier, le poisson, tout est l'objet de ces justes préoccupations. Et dernièrement même, n'a-t-elle pas étendu sa sollicitude jusqu'aux volatiles qui peuplent les rochers du golfe Saint-Laurent? Pour cette nombreuse population qui n'a de valeur que dans sa variété et dans les gracieux mouvements de son vol inlassable, elle a eu des accents touchants.

On pourrait demander que cette même commission s'emploie à une conservation d'ordre supérieur; à la conservation des idées et des sentiments; qu'elle centuple ses efforts afin de tenir attaché au sol des ancêtres, au vieux patrimoine familial, le bataillon sacré des fils et des filles de nos fermiers prêts à s'envoler sous un autre ciel.

On devrait multiplier à l'extrême la littérature qui touche à la culture du sol. Des petites nouvelles, simples et vraies, sans exagération, illustrées, avec les noms des personnes et des lieux, prêcheraient dans les écoles la noblesse de l'agriculture, ainsi que le bonheur, l'aisance, et la satisfaction vraie, la vanité même, que cet art apporte à l'individu et à la famille.

Il semble que dans cette voie, le marchand des villes puisse faire du bon et profitable travail. Son influence le place généralement en bonne position pour créer un mouvement en faveur d'une idée; sa position lui permet de collaborer efficacement aux efforts tentés pour créer de l'intérêt parmi les classes locales et certes son apport dans la campagne de retour à la terre peut aider beaucoup à l'obtention d'excellents résultats dont il ne sera pas le dernier à bénéficier.

L'EDUCATION RURALE

Le rapport d'un examen agricole, en 1916, expose comme suit le sujet de l'éducation:

Quatre-vingt-dix-huit pour cent des 400 cultivateurs visités avaient assisté à l'école publique seulement, et un pour cent à l'école secondaire. Aucun des 400 n'avait suivi un cours au collège, un seul avait fait un cours commercial. Quatre-vingt-douze femmes de ces cultivateurs avaient fréquenté l'école publique seulement; trois pour cent l'école secondaire et aucune le collège.

Neuf pour cent ont déclaré que les enfants avaient des jardins scolaires, et 22 pour cent qu'ils avaient un jardin domestique sous la direction de l'instituteur.

Quarante-sept pour cent ont dit qu'ils avaient suivi un cours abrégé d'agriculture, et 93 pour cent se sont prononcés en faveur d'un cours abrégé pour les jeunes. Plusieurs de ces cours abrégés sont des classes où l'on enseigne à évaluer le grain de semence et le bétail; elles ont lieu en diverses parties du pays, et tous les cultivateurs y sont invités. Quatre-vingt-dix-sept pour cent étaient satisfaites des écoles telles que administrées à présent.

Si l'on veut améliorer l'enseignement du cultivateur, il faudra éviter de commencer par élever le niveau de l'école rurale. Il s'ensuit qu'il est sage et désirable de rendre l'enseignement de l'école rurale aussi effica-

ce, aussi complet et pratique que possible, pour préparer les jeunes gens et les jeunes filles à la véritable vie des campagnes. L'agriculture devrait occuper une place plus élevée qu'à présent dans le programme des études.

PETITS POIS

Le Laboratoire fédéral a fait en ces derniers temps une analyse des conserves de petits pois existant dans le commerce, afin de constater si les fabricants font illégalement usage de sels de cuivre comme matière colorante.

L'industrie n'a pas trouvé d'autre substance que les sels de cuivre pour rendre aux pois leur naturelle coloration verte que tend à détruire la mise en conserve. La loi n'en interdit pas absolument l'emploi. Elle le tolère à condition que la proportion de cuivre ne dépasse pas 80 parties par million dans les pois, ni 10 parties par million pour le liquide dans lequel baignent les petits pois, et que la présence du cuivre soit indiquée sur l'étiquette.

Sur 210 échantillons qui ont été analysés, 26 seulement contenaient du cuivre, et il est remarquable que ces 26 étaient sans exception des marques importées. Il y avait excès de cuivre dans cinq échantillons seulement, mais la présence du cuivre n'était déclarée sur l'étiquette que dans trois cas, sur vingt-six.

Il est satisfaisant de constater que dans les conserves de petits pois fabriquées au pays, les sels de cuivre sont invariablement absents.

LES DROITS ET TAXES SUR LES POMMES DE TERRE IMPORTEES.

On a soulevé ces jours-ci la question de l'opportunité qu'il y aurait pour le gouvernement d'abolir les droits d'entrée sur les pommes de terre importées de façon à permettre aux consommateurs canadiens d'attendre la nouvelle récolte. Avec l'augmentation des prix des pommes de terre, le gouvernement encaisse un droit spécifique de vingt cents sur chaque boisseau de pommes de terre importé au pays, et, en plus, une taxe de guerre ad valorem de 7½ pour cent. Les pommes de terre nouvelles viennent de Californie et viendront bientôt de Virginie, mais ces importations ne peuvent concurrencer les pommes de terre canadiennes. Il n'est guère probable que les intérêts des cultivateurs canadiens seraient lésés par l'entrée en franchise des pommes de terre américaines et d'autre part, l'annulation de cette taxe serait fort profitable aux consommateurs.

DU SEL POUR TERRE-NEUVE

L'amirauté anglaise s'est arrangée pour qu'un certain nombre de transports puissent approvisionner la colonie de Terre-Neuve de 50.000 tonnes de sel nécessaires cette année. Cette mesure préviendra la disette de sel qui serait d'autant plus à craindre qu'il y a une grosse salaison de morue à effectuer.

M. Georges Henderson, président de la Cie Brandram-Henderson, Limited, visite actuellement les fabriques et bureaux de cette compagnie à Halifax et Saint-Jean (N.B.). Les affaires de cette maison ont été exceptionnellement actives dans les Provinces Maritimes.